

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-10-6

Séance du vendredi 16 novembre
2018

AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 de la politique de l'habitat, approuvant la nouvelle politique départementale de l'habitat,
- VU le Contrat Local d'Engagement départemental signé en date du 1^{er} novembre 2011 et modifié par avenant signé en date du 30 décembre 2013,

- VU le Contrat Local d'Engagement de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 1^{er} juillet 2011,
- VU le Programme d'Intérêt Général départemental signé en date du 23 mai 2012 et son avenant n° 1 signé en date du 16 décembre 2017,
- VU le Programme d'Intérêt Général de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 25 janvier 2012 et son avenant n° 1 signé en date du 30 juin 2014,
- VU la convention de mise en œuvre de la 3^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain de la ville de Mulhouse signé en date du 2 janvier 2014,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-10-1 du 18 octobre 2013 modifiant les aides départementales sur fonds propres apportées à l'amélioration du parc privé,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-6-10-2 du 8 décembre 2017 relative à la nouvelle politique de l'habitat,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-3 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'habitat,
- VU l'accord de la commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement, exprimé en date du 9 novembre 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre l'habitat indigne, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de **2 500 €** au titre du Programme d'Intérêt Général départemental « Habitat privé dans le Haut-Rhin » ;
- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de **16 000 €** au titre du Programme d'Intérêt Général départemental « Habitat privé dans le Haut-Rhin » ;
- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de **6 500 €** au titre du Programme d'Intérêt Général mulhousien « Habiter Mieux Louer Mieux » ;
- ❖ Accorde la subvention d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telle que présentée dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de **500 €** au titre de l'Opération Programmée à l'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain mulhousienne ;
- ❖ Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes à hauteur de **19 000 €** seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20423 au titre du Programme d'Intérêt Général départemental « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » et de l'Opération Programmée à l'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain mulhousienne ;

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes à hauteur de **6 500 €** seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 204143 au titre du Programme d'Intérêt Général mulhousien « Habiter Mieux Louer Mieux » ;

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité